

Décision

Générale

colonial

Décision n° 488 21/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Gouled Dirieh, gardien permanent du bâtiment du Conseil Représentatif, est recruté en qualité d'employé auxiliaire, au salaire journalier de cent soixante francs (160 fr.) pour compter du 1er avril 1953.